



## Commune de Meroux-Moval

### Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2024

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 18 décembre 2024 à 20 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDOT, Agnès PARROT, Jessica RICHERT, Jean-Marc TOCHON, Rémi TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Brigitte MAGNIN (procuration à Noémie DUBOST), Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD), Victor CABETE

Membre absente : Nathalie BESSE.

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

2 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 07 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 07 novembre 2024 figurent dans le compte-rendu du conseil.

Une délibération supplémentaire est ajoutée à l'ordre du jour de ce conseil : « Solidarité MAYOTTE »

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### 1) Délibérations

##### a) Décision modificative sur les RAR 2024

Les « Restes à Réaliser » nécessitent de prendre des Décisions Modificatives au niveau de l'investissement.

DI compte 202 + 4000 €

DI compte 2031 + 9300 €

DI compte 2111 - 8000 €

DI compte 2117 - 3900 €

DI compte 2158 - 1400 €

DI	compte 21318	+ 85000 €
DI	compte 21351	- 77500 €
DI	compte 2116	- 7500 €
RI	compte 1321	+ 4500 €
RI	compte 1322	+ 4600 €
RI	compte 13461	+ 100 €
RI	compte 10226	- 9200 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ces décisions modificatives.

b) Engagement des 25% d'investissement avant vote du budget

Mandatement pour la somme de 62 421,66 € utilisable avant le vote du budget si besoin.

Questionnement de JM Tochon : Ne pourrait-on discuter à l'automne des projets et du budget à prévoir ? Ne pourrait-on, comme certaines communes, voter le budget en décembre ? Les travaux pourraient ainsi commencer dès le début d'année.

Monsieur de Maire répond à Jean Marc Tochon, que les sujets sont largement débattus en Conseil Municipal et/ou « municipalité élargie » ; et quelles communes ont votées leur budget, surtout cette année en décembre !? alors que les coutumiers du fait à savoir le Conseil Départemental, la Ville de Belfort et Grand Belfort ont repoussées en Mars 2025...

Vote à l'**unanimité** pour ce mandatement des membres du conseil.

c) Créances irrécouvrables

La trésorerie demande une régularisation pour la somme de 1,30 € (écart lié au fait d'arrondir certains règlements)

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour régulariser cette situation.

d) Présentation études Avant-Projet Sommaire (APS) – Ilot centre village.

L'esquisse a été présentée lors du précédent conseil municipal ; des suggestions et remarques ont été adressées à la maîtrise d'œuvre Atelier 3D (circulation rue du Lavoir, réaffectation des locaux en fonction des évolutions des activités et/ou de l'école...)

Après certaines modifications, l'APS a été adressé à chaque élu en amont du CM.

Le Maire projette les différents plans de l'APS. Il présente l'architecture, la destination des locaux, la et/ou les modifications suite à la dernière réunion du Conseil, et donne également les premières évolutions de la municipalités suite présentation du Maitre d'œuvre en amont.

De plus, certaines remarques ont été rapportées suite à la visio avec la Région BFC et vision de cette dernière ; comme le bardage, le confort en été..., gestion de l'eau, déchets de chantier, la biodiversité, préservation de la faune et la flore, l'énergie et les mobilités douces. Un ensemble de prescriptions qu'il faudra prendre en compte.

Divers points sont évoqués par Jean-Marc TOCHON :

- Circulation rue du Lavoir non satisfaisante
- Questionnement / diminution probable des effectifs de l'Ecole – impact sur capacité des locaux « restauration scolaire et périscolaire » – idem pour le club Ados - comment réaffecter ?

Point évoqué par Agnès PARROT: réaffectations locaux bas : transformation en studios (envisager pré équipements au cas où ?)

Diverses questions/ Bardage – panneaux solaires ??? – Chauffage – planning

Un débat s'installe et suite à la confrontation d'idées, le Maire propose d'organiser début janvier un CM exceptionnel avec présence d'Atelier 3D (échanges, arguments...avec l'équipe de MO)

#### e) Demandes de subventions – Ilot Centre Village

Certaines subventions sont déjà « fléchées » ou demandées :

- Territoire en Action / Région : 140 000 € (fléchée)
- FEDER : 100 000 € (fléchée)
- CD90 : 40 000 € (délibération déjà prise)
- CAF : 40 000 € (en cours)

Il est question ce soir de valider deux demandes de subvention :

- GBCA : 150 000 €
- DETR : 150 000 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ces deux demandes de subvention.

#### f) Règlement affouage

La commission bois réunie en novembre a apporté des modifications au règlement relatif à la pratique de l'affouage et soumet ces divers points aux membres du conseil municipal pour validation :

- La notion d'assurance obligatoire pour l'affouagiste, est étendue à toute personne lui venant en aide.
- Tous les arbres marqués par le garde sur le lot attribué sont à couper (même non numérotés par la commission)
- La notion de bois blanc facturé ½ tarif est supprimée
- L'affouagiste empile le bois débité en stère (ou multiple de stères) et non en ½ stères.
- Le cubage ne se fait plus à des jours fixes, mais avec prise de rendez-vous avec le responsable ou un membre de la commission.
- Mise en garde quant au respect des chemins de vidange (le cas échéant, une remise en état pourra être exigée)

Une suggestion, concernant le titre du document est émise : remplacer le terme « Consignes » par « Règlement ». OK

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'approbation de ces diverses règles.

g) Indemnité gardiennage église

Les services de la Préfecture ont fait parvenir le récapitulatif de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2024 pour mise en application **(503,42 €)**.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le versement de cette indemnité.

h) Loyers des appartements locatifs

Il est question de deux appartements actuellement disponibles ; les loyers proposés sont :

- Au 4, rue de la Liberté           **535 €**
- Au 1, place de la Mairie       **480 €**

Les baux, par la même occasion, ont été uniformisés.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la validation des deux loyers.

i) Occupation des locaux (mairie annexe,...)

La parole est donnée à Jean-Marc TOCHON qui avait souhaité que cette question soit mise à l'ordre du jour lors du précédent conseil.

« Il devrait y avoir une différence de traitement entre les associations et les activités rémunérées... auparavant une participation financière était demandée aux responsables des activités afin de compenser en partie le coût de l'électricité...elle a été supprimée il y a dix ans »

Réponse de la Municipalité :

- La participation financière a été supprimée afin de favoriser l'installation de nouvelles activités et afin d'enrichir l'offre pour la population à des coûts abordables
- Ces activités conduites par des personnes non bénévoles mais ayant des compétences dans leur domaine propre ne bénéficient pas de subventions communales

Tout le monde s'accorde à considérer le cas particulier d'AZADI (pleine occupation des locaux = deux pièces, plusieurs fois par semaine, activité lucrative avec vente de produits...)

Propositions de M. le Maire

- Rencontrer Corinne MOUHAT / information
- Proposition de location d'une seule pièce (200 € mensuel + électricité)

*Si acceptation de cette proposition, nous ne pourrions plus disposer de ce local.*

**Pas de délibération** ce jour, attente de la rencontre et de la décision prise.

j) Solidarité avec la population de Mayotte

Sur le modèle proposé par l'AMF et la Protection Civile, il est question de prendre une délibération quant à un don pour venir en aide à Mayotte.

Une proposition de 300 € est faite.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour un don de 300 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.